

# AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AILRC-FR

## **Afrique subsaharienne. Les conflits continuent d'engendrer des souffrances sur fond d'inégalités de traitement et de défaillance des responsables politiques**

- *Le rapport annuel d'Amnesty International pour 2022 met en évidence l'existence à travers le monde d'inégalités de traitement en matière de droits humains, ainsi que l'incapacité de la communauté internationale à s'unir autour d'une application cohérente des valeurs universelles de protection des droits fondamentaux.*
- *Les droits des femmes et la liberté de manifester sont menacés par des États, qui manquent à leur obligation de protéger et de respecter les droits sur leur territoire.*
- *À l'approche des 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Amnesty International tient à rappeler qu'un système international fondé sur des règles doit s'appuyer sur les droits humains et s'appliquer à tous et à toutes, partout dans le monde.*

L'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par la Russie en 2022 a déclenché une crise mondiale dans les secteurs de l'énergie et des denrées alimentaires, qui a frappé l'Afrique de plein fouet, et visait à perturber encore davantage le système multilatéral et les systèmes régionaux déjà faibles qui étaient censés protéger les droits humains sur le continent. Elle a également mis au jour l'incohérence des réactions face aux crises survenues à différents endroits de la planète. Alors que les États occidentaux ainsi que certains États africains ont réagi avec force à l'agression russe en Ukraine, ils ont fermé les yeux sur de graves atteintes commises dans des pays africains, notamment au Burkina Faso, en Éthiopie, au Mali, au Mozambique, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo (RDC), a déclaré Amnesty International lors de la publication de son bilan annuel de la situation des droits humains à travers le monde.

Selon le *Rapport 2022/23 d'Amnesty International sur la situation des droits humains dans le monde*, la pratique consistant à faire « deux poids, deux mesures » et les réactions insuffisantes aux atteintes aux droits humains ont favorisé l'impunité et l'instabilité. Le rapport montre également que les conflits, les perturbations économiques découlant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les conditions météorologiques extrêmes, accentuées par le changement climatique, ont entravé les efforts de redressement face à la pandémie de COVID-19. Par conséquent, les droits de millions de personnes à l'alimentation, à la santé

et à un niveau de vie suffisant étaient gravement menacés sur l'ensemble du continent africain.

En outre, le rapport met en évidence le fait que les institutions mondiales et régionales, telles que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU) et l'Union africaine, n'ont pas pris les mesures nécessaires face aux crimes de droit international commis dans des pays comme la Chine, le Myanmar ou le Yémen, ainsi que sur le continent africain, y compris au Burkina Faso, en Éthiopie et au Soudan du Sud.

« Alors que l'attention de la communauté internationale s'est tournée vers l'Ukraine, l'Afrique est demeurée en proie à des conflits, qui ont continué à causer des souffrances et des déplacements de personnes en grand nombre, notamment au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Mali, au Mozambique, en République centrafricaine et au Soudan du Sud », a déclaré Samira Daoud, directrice du programme Afrique de l'Ouest et Afrique centrale à Amnesty International.

« L'Afrique tardait déjà à se remettre du COVID-19, mais la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine a entraîné une explosion des cours du pétrole, qui a fait augmenter le coût des produits de base, d'où la difficulté pour la population de se procurer des aliments et d'autres produits de première nécessité. Dans des économies fragiles comme au Liberia, au Soudan du Sud et au Zimbabwe, de nombreuses personnes peinent à survivre, ce qui compromet leurs droits socioéconomiques. »

### **La pratique honteuse qui consiste à faire « deux poids, deux mesures » ouvre la voie à de nouvelles atteintes aux droits humains**

L'invasion de grande ampleur de l'Ukraine par la Russie a déclenché l'une des pires crises humanitaires et relatives aux droits humains de l'histoire européenne récente, mettant en exergue la situation qui est celle de nombreuses personnes en RDC, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Mozambique, ainsi qu'au Sahel, et les terribles défaillances des responsables politiques s'agissant de résoudre ces conflits.

En dépit des nombreux conflits qui faisaient rage dans l'ouest, le centre, l'est et le sud de l'Afrique, quelques progrès ont été constatés en ce qui concerne la concrétisation des droits des victimes à la vérité, à la justice et à des réparations, ainsi que l'obligation de rendre des comptes pour les graves atteintes aux droits humains qui pouvaient s'apparenter à des crimes de droit international.

En 2022, l'Union africaine (UA) a célébré son 20<sup>e</sup> anniversaire. Il était attendu qu'elle redouble d'efforts dans la résolution des conflits et la lutte contre l'impunité, et qu'elle se recentre sur son objectif ambitieux de « faire taire les armes » et de débarrasser le continent du fléau des conflits d'ici à 2030. Au lieu de cela, la

réaction de cette organisation continentale face aux graves atteintes aux droits humains commises dans le contexte des conflits sévissant dans la région a été au mieux timide, voire inexistante.

Au Soudan du Sud, les victimes de crimes de droit international attendaient toujours, pour la septième année consécutive, que l'UA agisse de manière décisive et mette en place le Tribunal mixte. L'année 2022 a marqué le septième anniversaire de l'accord de paix conclu à l'instigation de l'UA en vue de la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud et la neuvième année de conflit dans le pays.

En Éthiopie, l'UA a joué un rôle de médiation efficace dans la signature d'un accord de paix après deux années d'un conflit violent dans le nord du pays. Néanmoins, elle est demeurée tristement silencieuse lorsque les autorités éthiopiennes ont continué à discréditer la commission d'enquête sur la situation dans le Tigré diligentée par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et à lui interdire l'accès à la région. En outre, l'accord ne prévoyait pas clairement comment garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et passait sous silence l'impunité qui prévalait dans le pays.

Bien que les efforts de médiation de l'UA aient abouti à des accords de cessation des hostilités dans certains pays comme l'Éthiopie, de nombreux autres conflits continuaient de faire rage. Encouragés par le manque d'attention et d'action décisive de la part de l'UA et de l'ONU, des groupes armés et des forces gouvernementales ont continué à prendre pour cible des civil·e·s dans le contexte de conflits sur tout le continent, semant la mort et la destruction.

Au Burkina Faso, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et l'État islamique au Sahel (EIS), deux groupes armés, ont attaqué plusieurs villes et villages, tuant des personnes et bafouant le droit humanitaire. À Djibo, le GSIM a détruit une infrastructure hydraulique qui approvisionnait plus de 300 000 habitant·e·s. Au moins 80 personnes, principalement des civil·e·s, ont été tuées par des combattants de l'EIS qui ont attaqué Seytenga en juin 2022. Les assaillants seraient allés de maison en maison pour abattre les hommes présents.

Au Mali, des membres du GSIM ont attaqué trois villages du cercle de Bankass, tuant au moins 130 personnes en mai 2022. À Moura, plusieurs dizaines de personnes ont été exécutées sommairement par des militaires maliens et leurs alliés en mars. Ces mêmes forces ont tué 50 civil·e·s à Hombori en avril 2022.

Au Cameroun, des groupes armés séparatistes s'en sont pris à des personnes, des établissements de santé et des écoles dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Des groupes armés ont aussi attaqué des villages dans la région de l'Extrême-Nord, tuant et enlevant des dizaines de civil·e·s. En République

centrafricaine, au moins 100 civil·e·s ont été tués par des groupes armés ou par les forces gouvernementales entre février et mars 2022.

Les attaques contre la population civile se sont aussi intensifiées dans l'est de la RDC, où des groupes armés ont tué plus de 1 800 civil·e·s. Dans le Nord-Kivu, les combats entre l'armée congolaise et les rebelles du M23 ont contraint plus de 200 000 personnes à fuir leur domicile. Selon des données recueillies par l'ONU, au moins 250 personnes déplacées, dont 180 rien qu'en Ituri, ont été tuées pendant l'année dans des attaques délibérées lancées contre les camps où elles vivaient dans l'est du pays.

Au Mozambique, un groupe armé se faisant appeler Al Shabaab a commis des crimes de guerre en décapitant des civil·e·s, en enlevant des femmes et des filles, et en pillant et brûlant des villages dans le nord du pays. Le 21 mai 2022, il a attaqué les villages de Chicomo, Nguida et Nova Zambezia, dans le district de Macomia, et a incendié des maisons, ravagé les cultures, décapité 10 personnes et enlevé des femmes et des filles.

« L'impunité de longue date dont jouissent les auteurs d'atteintes aux droits humains du Burkina Faso jusqu'à la République centrafricaine, en passant par l'Éthiopie, le Cameroun, le Mozambique et le Soudan, ne fait que favoriser les conflits et les atteintes aux droits humains en Afrique. Des acteurs étatiques et non étatiques continuent de bafouer les droits humains et le droit international humanitaire en toute impunité. Les atteintes aux droits humains ne peuvent rester sans conséquences », a déclaré Tigere Chagutah, directeur du programme Afrique de l'Est et Afrique australe à Amnesty International.

« Les parties aux différents conflits armés doivent protéger les personnes civiles, notamment en cessant de mener des assauts délibérés contre la population et les infrastructures civiles et en mettant fin aux attaques aveugles. Elles doivent aussi permettre aux organisations humanitaires d'accéder sans entraves et en toute sécurité aux populations en danger. »

### **Une répression brutale de la dissidence partout dans le monde**

En 2022, dans le monde entier, les autorités ont fait appel à différentes stratégies pour réduire au silence la dissidence pacifique. En Afrique, la répression a aussi touché des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains et des opposant·e·s politiques, par exemple au Cameroun, en Éthiopie, en Eswatini, en Guinée, au Mali, au Mozambique, au Sénégal et au Zimbabwe.

La répression du droit à la liberté de réunion pacifique s'est intensifiée, les autorités se servant de la sécurité nationale ou du COVID-19 comme prétexte pour interdire, étouffer ou disperser violemment des manifestations. En Guinée, des procédures judiciaires ont été lancées à l'égard de militant·e·s ayant protesté contre les

autorités de transition, lesquelles imposaient une interdiction totale de manifester depuis mai.

La mort de nombreux manifestant·e·s attribuée au recours excessif à la force par les forces de sécurité a été signalée en Guinée, au Kenya, au Nigeria, en RDC, au Sénégal, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan et au Tchad, entre autres.

Dans de nombreux pays, des opposant·e·s politiques, des militant·e·s, des blogueurs et blogueuses, des journalistes et des défenseur·e·s des droits humains ont été ou demeuraient détenus arbitrairement en 2022 simplement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression. Au Cameroun, plus d'une centaine de personnes des régions anglophones et de sympathisant·e·s du principal parti d'opposition sont détenus pour avoir exprimé leur opinion. Au Zimbabwe, le dirigeant de l'opposition Job Sikhala, arrêté en juin 2022, est toujours détenu, bien qu'il n'ait été déclaré coupable d'aucune infraction.

Des médias ont été suspendus ou se sont vu infliger de lourdes amendes, notamment au Mali, au Togo et au Sénégal, pour avoir diffusé ou publié des informations critiques à l'égard du régime.

La technologie a été utilisée comme une arme contre de nombreuses personnes, pour les réduire au silence, empêcher des rassemblements publics ou faire de la désinformation.

En réaction aux menaces croissantes visant le droit de manifester, Amnesty International a lancé en 2022 une [campagne mondiale](#) destinée à contrer les efforts redoublés que déploient certains États pour saper le droit fondamental à la liberté de réunion pacifique. Dans le cadre de cette campagne, l'organisation [demande](#) l'adoption d'un [traité contre le commerce des instruments de torture](#), qui interdirait la fabrication et le commerce des instruments de maintien de l'ordre intrinsèquement abusifs et permettrait de contrôler le commerce de ceux qui sont souvent utilisés pour commettre des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

### **Les femmes frappées de plein fouet en l'absence de protection et de respect de leurs droits par les États**

La répression de la dissidence et l'incohérence des politiques en matière de droits humains ont aussi eu de lourdes répercussions sur les droits des femmes.

Les filles enceintes étaient toujours exclues du système scolaire en Guinée équatoriale et en Tanzanie. Les violences fondées sur le genre sont restées très fréquentes dans toute la région. En Afrique du Sud, les féminicides ont connu une hausse de 10,3 % : 989 femmes ont été tuées entre juillet et septembre 2022. Les viols et les autres infractions à caractère sexuel ont progressé de 10,8 % et 11 %, respectivement.

Dans de nombreux pays, notamment en Guinée, les victimes de viol ont continué de souffrir du manque de prévention et de protection contre ce type d'infractions et n'avaient pas suffisamment accès aux soins médicaux, aux services et aux soins de santé sexuelle et reproductive, à un soutien psychologique ni à une aide juridique et sociale.

Cependant, quelques évolutions positives ont eu lieu. Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a estimé que la politique d'exclusion pratiquée par la Tanzanie à l'égard des filles enceintes en milieu scolaire violait la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et a recommandé qu'elle soit revue.

Au Zimbabwe, une loi interdisant les mariages précoces et les mariages d'enfant a été adoptée.

En Sierra Leone, 800 mineur·e·s ont été rescolarisés, notamment des filles enceintes et des filles qui avaient abandonné leur scolarité à cause d'une grossesse.

### **Une action mondiale cruellement insuffisante face aux menaces pesant sur l'humanité**

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a interrompu l'approvisionnement en blé dont de nombreux pays africains dépendaient. La hausse des prix des combustibles, autre conséquence de la guerre en Europe, a entraîné une explosion des prix des denrées alimentaires qui a touché de manière disproportionnée les groupes les plus marginalisés.

L'insécurité alimentaire s'est aggravée du fait du conflit et de la sécheresse dans plusieurs pays d'Afrique, une grande partie de la population se retrouvant ainsi confrontée à une famine aiguë, notamment en Angola, au Burkina Faso, au Kenya, à Madagascar, au Niger, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud et au Tchad. En Angola, dans les provinces de Cunene, Huíla et Namibe, l'insécurité alimentaire était parmi les pires au monde et, à certains endroits, des adultes et des enfants en ont été réduits à manger de l'herbe pour survivre.

### **Des institutions internationales défailtantes à remettre en état de marche**

Il est indispensable que les institutions et les systèmes internationaux destinés à protéger nos droits soient renforcés plutôt qu'affaiblis. La première étape est de soutenir et de financer pleinement les mécanismes de protection des droits humains des Nations unies et du continent africain, y compris l'UA et la

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, afin que des enquêtes puissent être menées, que l'obligation de rendre des comptes soit garantie et que justice soit rendue.

Amnesty International demande aussi une réforme du principal organe de prise de décisions de l'ONU, le Conseil de sécurité, afin de faire entendre la voix des États et de faire connaître les situations qui sont habituellement ignorés, en particulier dans les pays du Sud.

« Le système international a besoin d'être sérieusement réformé pour tenir compte des réalités actuelles. Nous ne pouvons pas laisser les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU continuer de brandir leur droit de veto et d'abuser de leurs privilèges sans contrôle. Le manque de transparence et d'efficacité du processus de prise de décisions du Conseil de sécurité expose la totalité du système à la manipulation, aux abus et aux dysfonctionnements », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

Heureusement, tandis que les gouvernements obnubilés par leurs propres intérêts ne font rien pour mettre nos droits fondamentaux au premier plan, le mouvement de défense des droits humains montre qu'il reste possible de tirer de l'inspiration et de l'espoir des populations mêmes que les États devraient protéger.

Au Soudan du Sud, Magai Matiop Ngong, condamné à mort à l'âge de 15 ans en 2017, a été libéré de prison. Sa remise en liberté est intervenue après qu'une pétition réclamant sa libération a recueilli plusieurs milliers de signatures à travers le monde.

« Alors qu'il serait facile de céder au désespoir face aux atrocités et aux atteintes aux droits humains, des personnes ont montré tout au long de l'année 2022 que nous ne sommes pas impuissant·e·s », a déclaré Agnès Callamard.

« Des millions de personnes soumises à l'oppression systématique du patriarcat ou du racisme sont descendues dans la rue pour réclamer un avenir meilleur. Elles l'avaient déjà fait les années précédentes et ont recommencé en 2022. Cela devrait rappeler aux détenteurs et détentrices du pouvoir que nous ne serons jamais des spectateurs et spectatrices passifs de leurs attaques contre la dignité, l'égalité et la liberté. »

**FIN**

Pour obtenir de plus amples informations, demander des documents ou organiser un entretien, veuillez prendre contact avec Amnesty International Burkina Faso.